

DEC 40/2013

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 27 novembre 2013

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 27 novembre 2013

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 40/2013 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2013.

E 8889



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 18 novembre 2013
(OR. en)**

16212/13

FIN 758

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	15 novembre 2013
Destinataire:	M. Algimantas RIMKUNAS, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 40/2013 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2013

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 40/2013.

p.j.: DEC 40/2013



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 14/11/2013

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2013
SECTION III - COMMISSION TITRE 11

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 40/2013

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1103 Pêche internationale et droit de la mer

ARTICLE - 11 03 02 Contributions à des organisations internationales

CE - 485 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1107 Conservation, gestion et exploitation des ressources aquatiques vivantes

ARTICLE - 11 07 02 Appui à la gestion des ressources halieutiques (amélioration de l'avis scientifique)

CE 485 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

11 07 02 - Appui à la gestion des ressources halieutiques (amélioration de l'avis scientifique)

b) Données chiffrées à la date du 25/10/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	5 200 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	5 200 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 867 793
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 332 207
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 817 207
7. Renforcement proposé	485 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	9,33 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 §1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 25/10/2013	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

La nécessité d'obtenir des crédits supplémentaires est principalement liée au financement des «avis scientifiques en Méditerranée». L'objectif est d'apporter à la Commission les réponses scientifiques nécessaires à la politique et à la gestion journalières des pêcheries en Méditerranée dans le cadre de la politique commune de la pêche. Les contrats porteront sur des thèmes comme les implications de la mise en œuvre des dispositions relatives aux obligations de débarquement dans les petites pêcheries pélagiques de la mer Méditerranée, la définition de la structure d'un plan de gestion standard tenant compte du cadre existant aux niveaux européen et méditerranéen, ainsi que l'état de la mise en œuvre des règles de la politique commune de la pêche dans la région méditerranéenne. Une tâche supplémentaire liée au suivi de la mise en œuvre par les États membres du cadre applicable à la collecte de données est également prévue.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

11 03 02 - Contributions à des organisations internationales

b) Données chiffrées à la date du 25/10/2013

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 800 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-245 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	4 555 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 625 556
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	929 444
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	444 444
7. Prélèvement proposé	485 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	10,10 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 25/10/2013	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Toutes les contributions obligatoires pour 2013 ont été acquittées. Le montant total exécuté est inférieur à celui prévu dans le budget 2013, et les crédits d'engagement inutilisés peuvent faire l'objet d'un virement.